



Fax : 04/330.83.59
Téléphone : 04/330.83.11
URBANISME
Agent traitant ou de contact :
Tiziana MALMUSI
Technicienne
☎ : 04/330.87.64

Monsieur Cédric NILS
rue de la Fontaine 14
4100 SERAING

Vos références : --

Votre lettre du : --

A mentionner obligatoirement dans vos correspondances :

Nos références : DEV.TER/TM/GH/2019/0177/00010

OBJET : Démolition d'une annexe place Communale 5, 4100 SERAING, parcelle cadastrée ou l'ayant été SERAING, deuxième division, section E, n° 69 T.

Monsieur,

Nous faisons suite au reportage photographique et aux différents documents déposés en nos bureaux en date du 17 décembre 2019 concernant la démolition d'une annexe à l'adresse susmentionnée.

Nous vous prions de noter que conformément à l'article D.VII.1^{er} bis du Code du développement territorial instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions (décret du 16 novembre 2017 modifiant l'article D.I.V.99 et le Livre VII dudit Code), certains actes et travaux, antérieurs au 1^{er} mars 1998 présumés irréfragables, peuvent bénéficier d'une amnistie.

Dès lors, nous vous informons que les différentes preuves que vous nous avez fait parvenir nous permettent de confirmer que l'infraction relative à la démolition d'une annexe est à ce jour clôturée et nous classons sans suite votre dossier.

Le service de l'urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, sur rendez-vous, place Kuborn 5, 4100 SERAING.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

B. ADAM

LE BOURGMESTRE,

F. BEKAERT